

Programme Régional de la Forêt et du Bois d'Île-de-France (2019-2029)

Synthèse de la procédure de concertation préalable

L'ordonnance du 3 août 2016 (article 2) portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public [...], complétée par le décret du 25 avril 2017 (article 2), a renforcé la consultation du public dans la mise en œuvre de plans et programmes ayant une incidence sur l'environnement. Le public disposait ainsi de la possibilité de contribuer à l'élaboration du PRFB en amont de sa rédaction : la concertation préalable.

Il appartenait à la commission régionale de la forêt et du bois (CRFB), en charge de l'élaboration du PRFB, de lancer cette nouvelle procédure et de sélectionner le format de la contribution du public (concertation préalable ou déclaration d'intention ouvrant droit d'initiative des tiers).

C'est la modalité « déclaration d'intention » qui a été retenue pour le PRFB d'Île-de-France.

A compter du 5 avril 2018, date de publication de la déclaration d'intention, un droit d'initiative au public a donc été ouvert pendant une durée de 4 mois.

Les contributions ou interrogation pouvaient être transmises par mail à l'adresse prfb.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr jusqu'au 5 juillet 2018.

Les informations étaient disponibles sur le site internet de la DRIAAF :

<http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/Le-programme-regional-de-la-foret>

Et celui du conseil régional :

<https://www.iledefrance.fr/>

ainsi que sur les sites des préfectures de département.

Droit d'initiative

Aucune demande d'exercice du droit d'initiative n'a été reçue.

Observation reçue

Aucune observation n'a été reçue sur l'adresse mail dédiée.

Annexes

- Déclaration d'intention dans le cadre de la contribution du public à l'élaboration du PRFB d'Île-de-France
- Copie d'écran du site internet de la DRIAAF Île-de-France publiant la déclaration d'intention.



Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation de l'agriculture et de la forêt

Pôle cohésion territoriale
Direction de l'agriculture, de la ruralité et de la forêt

Déclaration d'intention dans le cadre de la contribution du public à l'élaboration du Programme régional de la forêt et du bois

Conformément à l'article L. 122-1 du code forestier, nous vous informons du lancement des travaux d'élaboration du programme régional de la forêt et du bois (PRFB) pour la région Île-de-France.

Les informations sont disponibles sur le site internet de la DRIAf :

<http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/Programme-regional-de-la-foret-et>

et du Conseil régional :

<https://www.iledefrance.fr/>

ainsi que sur les sites des préfectures de département.

Les contributions ou interrogations peuvent être communiquées par mail sur la boîte :

prfb.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr

Cette note vaut déclaration d'intention au sens des articles L. 121-17-1 et suivants du code de l'environnement.

Paris, le **05 AVR. 2018**

Pour le Préfet et par délégation,
La directrice régionale et interdépartementale
de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt,

Anne BOSSY

Pour la Présidente et par délégation,
La directrice générale adjointe,

Marion ZALAY



Accueil

A la Une

PRODUCTION & FILIÈRES

ALIMENTATION

ENSEIGNEMENT & FORMATION

DONNÉES

Votre DRIA AF

Contribution du public à l'élaboration du PRFB

- > Déclaration d'intention - lancement de l'élaboration du PRFB Île-de-France
- > Liens des sites internet faisant mention de la déclaration d'intention
- > Contributions des participants aux groupes de travail
- > Consultation informelle des groupes de travail sur le projet V1 du PRFB
- > Avis de mise en ligne - Participation du public par voie électronique

Accueil > PRODUCTION & FILIÈRES > Forêt, bois et bio-économie > Gouvernance et stratégie de la politique forestière régionale > Le programme régional de la forêt et du bois d'Île-de-France > Contribution du public à l'élaboration du PRFB

Déclaration d'intention - lancement de l'élaboration du PRFB Île-de-France

CETTE PROCÉDURE EST ACHÉVÉE DEPUIS LE 5 JUILLET 2018

Le programme régional de la forêt et du bois (PRFB) est le document stratégique qui fixe les orientations régionales en matière de politique forestière pour les dix prochaines années, en adaptant à la région d'Île-de-France, les orientations et les objectifs du programme national de la forêt et du bois (PNFB), approuvé par décret le 8 février 2017. Le PRFB est élaboré par le Préfet de région, la Présidente du Conseil régional et l'ensemble des acteurs de la filière forêt et bois d'Île-de-France.

Le public dispose désormais de la possibilité de contribuer à l'élaboration du PRFB en amont de sa rédaction (ordonnance du 3 août 2016, complétée par le décret du 25 avril 2017).

Vous trouverez ci-dessous la déclaration d'intention informant le public du lancement de l'élaboration du PRFB Île-de-France.

A compter de la date de publication de cette dernière, un droit d'initiative au public est donc ouvert pendant une durée de 4 mois.

Ainsi, les contributions ou interrogations peuvent être transmises jusqu'au 5 juillet 2018 l'adresse suivante : prfb.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr.

Pour plus d'information sur le PRFB : [cliquez ici](#).

[Lettre d'intention PRFB](#) (format pdf - 43 ko - 27/05/2019)

Rechercher

Envoyer par courriel

Imprimer

Haut de page